



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2016**

#### Procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2016 du Conseil Municipal de la Commune de SAXEL, convoqué le 25 Novembre 2016 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. Denis MOUCHET, Maire.

Présents : Denis MOUCHET, Luc NICOLAS, Laurent MARTH, Frédéric GUIBERTI, Laurence MOUCHET, Isabelle CONDEVAUX, Emmanuelle AHYI-SENA, Corinne MIEGE, Chantal RAPHOZ, Gilles VANDERMARLIERE.

Absent : Jérémy DUPRAZ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11 ; en exercice : 11 ; ayant délibéré : 10

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

#### **Rajout à l'ordre du jour**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- La modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- La décision modificative n°2

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ces points à l'ordre du jour.

#### **Approbation des comptes rendus précédents**

Les comptes – rendus du 6 octobre et du 11 octobre 2016 sont approuvés sans observation.

#### **1-1 ONF : Projet de gestion de la forêt 2017-2036**

Suite aux inventaires sur le terrain des forêts par le personnel de l'ONF durant l'été 2016, un projet de gestion pour la période 2017-2036 a été établi. Ce projet est présenté au Conseil Municipal par des représentants de l'ONF et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

### **1-2 Dissolution du SMDEA**

Vu les conclusions de l'audit engagé par le Département de Haute-Savoie et confié au cabinet Deloitte, la dissolution du SMDEA apparaît nécessaire, au regard de la gestion de la dette, des emprunts redistribués et des subventions du Département versées par l'intermédiaire d'un tiers.

Vu la délibération du Comité Syndical du SMDEA en date du 7 octobre 2016 qui engage un processus de dissolution, avec objectif d'aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui rappelle la procédure nécessitant une délibération des adhérents pour la dissolution du SMDEA et pour la reprise de la dette le cas échéant,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le projet de dissolution du SMDEA,

**CONSTATE** que la commune de Saxel ne possède aucune dette à l'encontre du SMDEA.

### **1-3 Dissolution du Syndicat des Alpes du Léman**

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle du Syndicat du Léman et ses compétences liées à l'application de la loi NOTRE au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Suite au Comité Syndical du 14 Septembre 2016, les membres du Comité confirment le souhait de maintenir le Syndicat pour finaliser les projets (sites phares de 8 communes, travaux de sentier, équipements de sentier, parcours d'interprétation notamment) et préparer la dissolution pour la fin de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la poursuite du Syndicat pour l'année 2017, afin de terminer les projets en cours sur les 8 communes, plus particulièrement les travaux liés aux sites phares et aux sentiers communaux.

**ACCEPTE** la dissolution du Syndicat à la fin de l'année 2017.

**CONFIE** à Monsieur le Maire la préparation des conditions de dissolution du Syndicat, notamment en termes de répartition des actifs et des passifs entre les 8 communes membres.

### **1-4 Règlement SPANC 2017 concernant les chambres d'hôtes et le coût de la redevance**

Monsieur le Maire propose de mener une réflexion sur la redevance du SPANC concernant les chambres d'hôtes. Il rappelle que le montant de la redevance est actuellement de 40 € pour chaque logement (principal ou locatif). Il en résulte que les bâtiments liés à cette activité sont taxés au même montant qu'un logement, ce qui pose le problème de l'égalité de traitement par rapport aux autres redevables. Il serait nécessaire d'établir un montant de la redevance SPANC lié à cette activité de tourisme qui engendre un hébergement. Une réflexion est engagée, une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

### **1-5 Recensement de la population 2017 – Rémunération de l' Agent Recenseur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 22 février 2017. Suite à un appel à candidatures publié dans le messenger le 27 octobre 2016, une personne a postulé. Il doit rencontrer courant décembre la candidate. La rémunération de l'agent recenseur sera inscrite au prochain conseil municipal.

### **1-6 Régie Salle des Fêtes – Montant de l'encaisse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fermeture de la trésorerie de Boège au 31 décembre 2016, un compte dépôt de fonds trésor (DFT) sera ouvert pour tous les régisseurs avant cette date auprès de la trésorerie de St Jeoire.

Le montant de l'encaisse est également modifié.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité l'encaisse numéraire à 500 € et l'encaisse sur compte DFT à 2 000 €.

### **1-7 Convention de mutualisation du service « petite enfance » Boège / Saxel**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Boège organise depuis 2008 un service dit « petite enfance », destiné à aider les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession et, parallèlement, à faciliter pour les familles, le choix d'une assistante maternelle pouvant accueillir leurs enfants.

La convention a pour objet de fixer les modalités de cette mutualisation en ce qui concerne la répartition des rôles et les modalités financières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la convention de mutualisation du service « petite enfance » pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, et charge Monsieur le Maire de signer cette dernière.

### **1-8 Acquisitions foncières : Parcelles de Mr BATTEMBERGER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de devenir propriétaire de l'ensemble des parcelles appartenant à Monsieur Jean-Pierre BATTEMBERGER demeurant Chez Lanceyme 1684, route du Col 74420 SAXEL :

Lieu-dit	Surface	N° Parcelle
Le Chalet des Lanches	19 510 m <sup>2</sup>	OC 59
Le Chalet des Lanches	544 m <sup>2</sup>	OC 60
Le Chalet des Lanches	3 815 m <sup>2</sup>	OC 61
Le Bois d'en Bas	4 840 m <sup>2</sup>	OC 131

Le Bois d'en Bas	411 m <sup>2</sup>	OC 136
Le Bois d'en Bas	576 m <sup>2</sup>	OC 146

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** que l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles augmente la propriété foncière de la commune et qu'elles représentent un intérêt de sauvegarde et de préservation de ce secteur

**DECIDE** d'acquérir ces parcelles pour la somme de seize mille euros (16 000 €).

**DECIDE** de passer les actes d'acquisition en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la Sarl « SAFACT » domiciliée à ANNECY LE VIEUX (74940), 7 avenue du Pré Félin,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,

**DECIDE** que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

### **1-9 Plan d'alignement RD320**

Monsieur le Maire présente le projet d'alignement de la Route Départementale 320 à l'intérieur du hameau de Chez Collomb, en vue de la sécurisation de cette voie, deux solutions sont possibles :

- Soit une négociation directe avec les propriétaires (Mr David MALTERRE et Mr Mme André MOUCHET),
- Soit en cas d'échec, l'élaboration d'un plan d'alignement après l'estimation des domaines et procédure légale de reprise au profit de la commune.

La première solution étant la moins coûteuse et plus rapide, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une transaction est en cours avec Mr MALTERRE et Mr et Mme André MOUCHET.

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de l'avancée de ces dossiers lors de prochains conseils municipaux.

### **1-10 Chemin thématique sur la forêt**

Suite au projet de chemin thématique sur la forêt, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de l'Europe est validée pour un montant de 50 % de la dépense, le coût estimé de ce projet étant d'environ 50 000 €.

Dans l'attente des nouvelles dispositions du Conseil Départemental en matière d'aide à la collectivité, une demande de subvention complémentaire pourrait être envisagée.

### **1-11 Demandes de subventions**

Monsieur Le Maire présente les différents courriers des associations et de la maison d'accueil pour personnes âgées demandant une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS / Maison d'accueil pour personnes âgées</b>	<b>INFORMATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Ecole Primaire Publique de Boège : Aide classe découverte du 18 au 24 Mai 2017</b>	70 X 12 enfants	<b>840 €</b>
<b>OGEC de Boège (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) : Frais de scolarité 2016/2017</b>	400 x 9 enfants	<b>3 600 €</b>
<b>KIDS &amp; CO de Saxel : Subvention exceptionnelle</b>		<b>100 €</b>
<b>ECOLE SAINT JOSEPH de Bons : Frais de scolarité</b>	400 x 1 enfant	<b>400 €</b>
<b>Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et du Genevois Haut-Savoyard (ALFAA) : Subvention aide aux personnes</b>		<b>100 €</b>
<b>Vélo Club Annemasse : « Grand Prix de la Montagne au col de Saxel »</b>		<b>500 €</b>
<b>La Clairière (MARPA) : Subvention exceptionnelle</b>		<b>100 €</b>

### **1-12 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte**

Vu les Articles 64, 66 et 68 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Conformément aux procédures inscrites aux articles L5111-20 du CGCT,

Vu la circulaire préfectorale en date du 2 Novembre 2016,

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes de la vallée verte devient compétente au 01 janvier 2017 en matière de promotion du tourisme, accueil des gens du voyage, et ZAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes de la vallée verte.

### **1-13 Décision Modificative n°2**

En conséquence du changement de trésorerie au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, considérant le besoin de parer à toutes difficultés budgétaires ainsi qu'à la réalisation de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
231 : Immobilisations corporelles en cours	120 000 €	
<b>TOTAL 23 : Immobilisations en cours</b>	120 000 €	
2131/21: Bâtiments Publics		120 000 €
<b>TOTAL 21 : Immo Corporelles</b>		120 000 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6413 : Personnel non titulaire	500 €	
<b>TOTAL 64 : Charges Personnelles</b>	500 €	
73923 : Reversement FNGIR		500 €
<b>TOTAL 014 : Atténuation produit</b>		500 €

#### **1-14 Modification de la composition des membres titulaires de la commission d'appels d'offres**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Emmanuelle AHYI-SENA en tant que membre titulaire de ladite commission, Rappelle que suite aux nouvelles dispositions en matière des procédures d'appels d'offres, il est nécessaire de mettre en place une commission ad'hoc composée de trois membres titulaires, le Maire étant de fait le président de la commission.

Il est donc nécessaire de pourvoir au remplacement de Madame AHYI-SENA. Monsieur Luc NICOLAS se propose en tant que nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nomination de Monsieur Luc NICOLAS au sein de la commission appels d'offres.

### **INFORMATIONS**

☞ Monsieur le Maire réunira les associations début 2017 avec comme objectif l'organisation des jeux intervillages en juin 2017.

↪ Madame Emmanuelle AHYI-SENA souhaite ne plus participer aux commissions travaux, et PLU.

↪ Remerciements de l'Amicale des Donneurs de Sang pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

## Délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Décembre 2016

- N°2016-46 Délibération Dissolution du Syndicat Mixte Départementale d'Eau et d'Assainissement (SMEDA)
- N°2016-47 Délibération Dissolution du Syndicat du Léman au 31 Décembre 2017
- N°2016-48 Délibération Acquisitions Parcelles de Mr Jean-Pierre BATTEMBERGER
- N°2016-49 Délibération Subventions
- N°2016-50 Délibération Décision Modificative n°2
- N°2016-51 Délibération Régie Salle des Fêtes - Modification du montant de l'encaisse
- N°2016-52 Délibération Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte
- N°2016-53 Délibération Convention de mutualisation du service « petite enfance » Boège/Saxel
- N°2016-54 Délibération Modification de la composition des membres titulaires de la commission d'appels d'offres

La séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2016 est levée à 22H30

Le Maire  
Denis MOUCHET

Le secrétaire de séance  
Frédéric GUIBERTI